

Lignes directrices de confidentialité des données

Politique de l'Université de Moncton

En vigueur : le 16 mars 2026



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

REGISTRE OFFICIEL DES LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Titre officiel du document : Lignes directrices de confidentialité des données

Chantier : Leadership organisationnel

CODE : LEAD-0021

Nature du document :

Déclaration	Lignes directrices	Loi	Politique	Protocole	Règlement
	X				

Entrée en vigueur : Le 16 mars 2026

Adoption et mises à jour :

Prochaine révision : 2029

Autorité finale / Approbation finale : Équipe de direction

Bureau chargé de la politique : Bureau de la recherche institutionnelle

Bureau dépositaire/registre : Secrétariat Général (Gouvernance – Réseau)

Site web : www.umoncton.ca/gouvernance/politiques

Mots clés : Données institutionnelles, confidentialité.

1. Dispositions générales

1.1 Entente de confidentialité des données

La confidentialité des données hébergées sur Power BI par le Bureau de la recherche institutionnelle repose sur la mise en place de mesures préventives et sur l'honnêteté des utilisatrices et des utilisateurs.

Le Bureau de la recherche institutionnelle reconnaît le défi de limiter l'accès aux données sensibles, tout en livrant un produit utile. Les conditions d'utilisation qui suivent visent à prévenir toute fuite ou toute utilisation abusive.

2. Consentement

2.1 Conditions d'utilisation des données

En remplissant le formulaire Microsoft Forms, vous consentez à :

- a) refuser tout partage de contenu avec des équipes de travail ou des comités composés de gens de la communauté externe avant que le dossier ne soit rendu public, comme serait le cas pour les dossiers du Sénat académique.
- b) refuser de donner accès aux données à d'autres personnes en partageant votre courriel et/ou votre mot de passe. Justification à l'appui, prière de communiquer avec le Bureau de la recherche institutionnelle si vous pensez qu'une autre personne de votre équipe devrait avoir accès aux données.
- c) ne pas télécharger les données brutes sur votre poste de travail;
- d) soulever auprès du Bureau de recherche institutionnelle tout problème potentiel d'atteinte à la confidentialité;
- e) informer le Bureau de recherche institutionnelle si votre poste actuel ne nécessite plus l'accès aux données;
- f) communiquer avec le Bureau de recherche institutionnelle si vous pensez avoir accès à des données qui ne vous concernent pas;
- g) suggérer au Bureau de recherche institutionnelle toute possibilité d'amélioration de l'interface.

Un bris des conditions ci-dessus peut entraîner une perte d'accès aux données hébergées sur Power BI par le Bureau de recherche institutionnelle.